

## Accompagnement économique pour les entreprises impactées par les mesures en lien avec le Coronavirus COVID 19

L'ensemble des mesures immédiates de soutien aux entreprises est disponible sur le site du Ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics :

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

---

### Entreprises en procédures collectives

Le **Conseil National des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires** (CNAJMJ)  
N° vert : **0 800 94 25 64** afin de répondre aux questions urgentes des entreprises en difficulté en raison de la crise, et renseigner sur les dispositifs mis en place récemment par le Gouvernement)

---

### Attestations de déplacements / Arrêt de travail

- Pour les demandes d'informations concernant les **mesures barrières, formulaires de déplacements**, et **règles de confinement** se renseigner sur le site du gouvernement :  
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
  - Pour les **arrêts de travail simplifiés** pour **salariés contraints de garder leurs enfants** :  
<https://declare.ameli.fr/employeur/conditions>
- 

### CONTACTS IMMEDIATS

L'Etat, la Région Grand Est, les chambres de commerce et d'industrie (CCI) et les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches :

- Chambre de commerce et d'industrie (CCI) : **09 71 00 96 90**
  - Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) : **09 86 87 93 70**
  - Chambre d'Agriculture : **0800 008 187** (Mail : [covid19@vosges.chambagri.fr](mailto:covid19@vosges.chambagri.fr) )
  - Formulaire de contact en ligne via une plateforme unique : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/accompagnement-eco-covid-19-grand-est>
- 

Pour les demandes particulières auxquelles les services ci-dessus ne peuvent pas apporter de solutions, vous pouvez vous adresser :

- **par téléphone** à la plateforme CCI/Etat : **03 29 69 69 14**
- **par voie électronique** :
  - à la préfecture [pref-suivieco@vosges.gouv.fr](mailto:pref-suivieco@vosges.gouv.fr)
  - à l'UD Direccte : <mailto:acal-ud88.direction@direccte.gouv.fr>  
avec transmission de la **fiche d'information ci-jointe** indiquant vos coordonnées et relatant les difficultés rencontrées.